

ÉRIC  
DUPOND-MORETTI


---

Le droit  
d'être  
libre

---

dialogue avec Denis Lafay



 *l'aube*



## LE DROIT D'ÊTRE LIBRE

La collection *Le Monde en soi*  
est dirigée par Denis Lafay

Dans la même collection :

Laurent Berger, *Au boulot! Manifeste pour le travail*

Étienne Klein, *Sauvons le Progrès*

Yves Michaud, *Aux armes, citoyens!*

Edgar Morin, *Le temps est venu de changer de civilisation,*  
illustrations de Pascal Lemaître

Alain Touraine, *Macron par Touraine*

Jean Ziegler, *Les murs les plus puissants tombent par leurs fissures*

© Éditions de l'Aube, 2018  
[www.editionsdelaube.com](http://www.editionsdelaube.com)

ISBN 978-2-8159-2911-0

Éric Dupond-Moretti

**Le droit d'être libre**

Dialogue avec Denis Lafay

*éditions de l'aube*

DU MÊME AUTEUR

- Avec Stéphane Durand-Souffland, *Bête noire*, Michel Lafon, 2012  
Avec Loïc Sécher, *Le Calvaire et le Pardon*, Michel Lafon, 2013  
Avec Stéphane Durand-Souffland, *Directs du droit*, Michel Lafon,  
2017  
Avec Laurence Monsénégo, *Le Dictionnaire de ma vie*, Kero, 2018

*À Maître Camille Giudicelli,  
avocate et résistante  
qui sait ce qu'est le vrai courage.*





## Le bon et la canaille

Ce lundi de printemps, nous achevons la série d'entretiens, initiée deux mois plus tôt, à partir de laquelle ce livre verra le jour. Nous dînons près de son bureau, à... L'Évasion (!), chez l'un de ses amis corses. Au menu, une salade de poulpes justement assaisonnée, puis une fondante pièce de bœuf. Nous prenons place à « sa » table, située sous un discret vasistas, Éric allume sa première cigarette. Les vociférations de l'impétrant touriste nullement gêné par l'odeur, mais offusqué par l'anormalité ou simplement la liberté du geste, sont vite réprimées par l'hôte. Une première bouteille, celle du domaine roussillonnais Saint Thomas dont mon convive partage des allocutions, est rapidement consommée. Suivent d'autres flacons, proposés par un restaurateur heureux de les faire découvrir et de les soumettre à deux palais avisés. Éric et moi devisons d'une passion commune : la *belle* chanson française. Celle de Ferrat, de Brel – Éric n'est-il pas infiniment « brélien », n'aurait-il pas pu composer *Jef, Jojo, Fernand* ? –, de Barbara, de Ferré, de Brassens, d'Escudero. Celle aussi de Reggiani, dont sa compagne Isabelle Boulay a revisité une quinzaine de titres. Je lui avoue ma circonspection. L'interprète de

*Ma fille*, de *L'Absence*, du *Petit garçon*, de *Quelles Amériques*, celui que je suis allé admirer sur différentes scènes et dans des conditions de chant lors desquelles la fragilité, la souffrance, le déclin, irradiaient plus encore l'intensité des textes et l'émotion des spectateurs, pouvait-il échapper à l'éreintement, même à la trahison ? Je promets à Éric d'écouter et de lui dire. Sur le chemin du retour, pendant l'heure qui d'un pas lent me mène de la place des Augustins à la rue de Verneuil, dans ce Paris désormais assoupi et silencieux, je me connecte sur l'album. Je le concède : la voix, tout en retenue, de l'avenante Québécoise respecte les mots et leur musicalité, mais aussi sanctuarise la mémoire de l'interprète originel, elle honore ces mots, car elle ne les corrompt d'aucun excès ni artifice, elle ne les dénature pas de l'anecdote et du spectaculaire si communs chez les artistes qui osent la « revisitation », elle semble même avoir commandé le sens des textes aux Rivière, Dabadie et autres Moustaki qui en sont les auteurs. Éric m'avait confié « pleurer » à la voix qu'elle pose sur *Si tu me payes un verre*. Je me promets d'y être encore plus attentif qu'aux autres chansons, pour espérer saisir un peu plus de cette âme *a priori* assez limpide, en réalité d'une immense complexité, cette âme formée d'un entrelacs de convictions, de certitudes, de paradoxes, de doutes, de fois, difficilement déchiffrable, cette âme que nervurent des méandres autant abîmés que nimbés par l'accumulation de combats. Des combats dans et autour des prétoires d'assises, des combats de « vies » personnelle et professionnelle – et notamment des combats professionnels pour exorciser des combats personnels –, des combats pour les autres et pour lui-même, des combats face aux autres et face à lui-même. Des combats qui consomment mais qui font la justification d'être vivant.

## INTRODUCTION

Alors j'écoute *Si tu me payes un verre*.

Dix fois, cent fois, parce que l'émotion qu'exhale la voix de la chanteuse dépasse même celle qu'on croyait réservée au seul timbre et au seul vécu de Serge Reggiani. Mais un seul passage aurait suffi pour comprendre ce que la chanson déclenche dans le corps d'Éric, dans le corps de l'homme et de l'avocat Dupond-Moretti, dans le corps de celui qu'ont tour à tour mutilé, réparé, enfiévré, enivré, restauré, tuméfié, exalté, démembré, tant de luttes et tant de plaidoiries.

Si tu me payes un verre, je te ne demanderai pas  
Où tu vas, d'où tu viens, si tu sors de cabane  
[...] Si tu traînes tout seul avec un cœur en panne,  
Je ne te dirai rien je te contemplerai  
[...] Nous viderons nos verres et je repartirai  
Avec un peu de toi pour meubler mon silence  
Si tu me payes un verre, tu pourras si tu veux  
Me raconter ta vie, en faire une épopée  
En faire un opéra, j'entrerais dans ton jeu  
Je saurai sans effort me mettre à ta portée  
[...] Si tu me payes un verre [...]  
Je te regarderai comme on regarde un frère  
Un peu comme le Christ à son dernier repas  
Comme lui je dirai deux vérités premières  
Il faut savoir s'aimer malgré la gueule qu'on a  
Et ne jamais juger le bon ni la canaille  
Si tu me payes un verre, je ne t'en voudrai pas  
De n'être rien du tout, je ne suis rien qui vaille<sup>1</sup>

« Ne jamais juger le bon ni la canaille » : Éric sait qu'il est lui-même *bon* et *canaille*, il sait que tout individu est à la fois *bon* et *canaille*, il sait qu'en chaque accusé coexistent le *bon*

---

1. Paroles de Bernard Dimey, musique de Cris Carol. Album de Serge Reggiani *La Chanson de Paul*, 1975.

et la *canaille*, il sait les facteurs exogènes stimulant la part de *canaille*, il sait que le *bon* n'est pas toujours le meilleur, ni la *canaille*, le pire, il sait que l'avocat a pour devoir de révéler ou d'exhumer la part de *bon* qu'a pu éteindre la part de *canaille* et que veut enterrer l'opinion publique ; voilà pourquoi dans cette exhortation à « ne jamais juger le bon ni la canaille » est concentré le *sens* dont il pave son existence, le *sens* qu'irrigue sa vocation.

L'homme et l'avocat font certes naturellement congruence, et la schizophrénie n'est que fantasme. Parfois néanmoins ils se contrarient, parfois aussi ils se dissocient, parfois sans doute ils s'écharpent. Peut-être même, tel un schisme, leur est-il arrivé de se détester, de divorcer, d'entrer l'un et l'autre en dissidence le temps d'un débat intérieur incandescent. Ils ne sont pas *indestructiblement indivisibles*, et c'est évidemment dans l'infini nuancier des écartèlements et des interrogations, des renoncements et des esquives, des déconvenues et des répliques que s'écrivent les « leçons » de ce double parcours d'avocat et d'homme. Éric s'en défend, et d'ailleurs son irréductible concentration sur le travail de la preuve contre la pollution morale, contre les scories des institutions judiciaire et médiatique, contre l'inquisition de l'opinion publique, pourrait l'attester. Pour autant, ce qui est éthique dans sa construction d'homme ne peut pas être *totalemtent imperméable*, ne peut pas être *intégralement étanche* avec la nature des dossiers qu'il accepte, avec l'identité de ceux qu'il défend, avec l'objet des accusations examinées ou des crimes perpétrés, avec le « tremblement de terre » que certains actes poursuivis provoquent sur le collectif formant la société. Ce qu'entreprend l'avocat permet de mieux « lire » l'homme, de mieux cerner l'intimité d'un colosse qu'au fil du temps les épreuves

## INTRODUCTION

ont lézardé, et les joutes, crevassé, de mieux déchiffrer ce visage tendu que les combats et des fantômes ont ridé, raviné, cabossé, mais qui brusquement peut laisser place à un large sourire – annonciateur d’une générosité copieuse, tripale –, de mieux approcher les émotions, tour à tour extatiques et funèbres, qu’a sédimentées l’accumulation des procès *gagnés* et des procès *perdus*, de ces procès qui « disent » beaucoup de l’état de la société. De l’état du monde. De l’état de l’« humanité des hommes ». Et c’est essentiellement à « donner » à mieux comprendre ce *monde* et cette *humanité des hommes*, à « donner » au lecteur *raison* et *matière* de questionner ce qu’il *est*, d’investiguer ce qu’il *pense*, de convoquer ce qu’il *exige*, d’explorer ce qu’il *croit*, que s’emploie ce dialogue. Car effectivement, la manière dont Éric examine l’exercice de son métier et ausculte l’interprétation sociale, sociétale, voire civilisationnelle, de certains procès, plus encore de certaines *histoires humaines*, livre beaucoup, énormément même, sur ce que nous *sommes*. Mais aussi ne *sommes plus*, ou *devrions être*. En premier lieu dans le rapport à la *liberté* qu’établissent aujourd’hui l’individu et la collectivité.

En octobre 2017 se tenait le procès d’Abdelkader Merah, à la cour d’assises de Paris. Le frère de Mohamed Merah y fut condamné pour « association de malfaiteurs terroriste » et acquitté du chef de « complicité d’assassinat ». La défense la plus âpre, la plus brûlante, la plus dévorante, confie Éric, frappé à l’issue du verdict d’une déflagration intérieure, d’une *descente aux enfers psychique* qui concluait la *descente aux enfers publique* qu’une partie prédatrice des médias, de l’opinion et de la communauté intellectuelle avait infligée à celui qui s’était rendu « coupable » de défendre le *mal absolu*, de « défendre l’indéfendable ». L’indéfendable, ici, ne signifiant

pas une situation perdue d'avance, mais une cause qui ne méritait pas d'être défendue. L'indéfendable qui, aux yeux de l'intéressé, forme la raison, la justification même d'être avocat. L'indéfendable, au nom et au profit duquel la belle mais passive *indignation* se métamorphose en utile *colère*. Au risque, comme ce fut le cas avec éclats, qu'au tribunal public s'impose la confusion entre *ce que l'on est* et *celui que l'on défend*, et donc que s'insinue l'innommable : la porosité, même infime, des causes menées par les deux protagonistes. Une sentence plus insoutenable que l'avanie et la tentative d'opprobre. Sans doute, d'ailleurs, est-ce dans cet amalgame vipérin, amplement instrumentalisé, que la blessure s'avéra la plus insupportable chez celui dont la grand-mère avait caché et sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. La scission entre ce qu'il *éprouva réellement* au fond de lui, au plus loin dans l'intimité de son humanité, et ce que son aréopage, les médias et l'opinion suspectèrent qu'il *éprouvât réellement*, aurait pu davantage que « seulement » fissurer l'apparente armure : la morceler progressivement, la disloquer par fragmentation, voire la pulvériser instantanément.

L'anathème qui se déversa sur lui puis l'enténébra fut proportionné à l'hystérie, paroxystique, qui particularisa les débats. Paroxystique, et surtout symptomatique d'une époque inféodée aux nouvelles dictatures qui ont pour noms réseaux sociaux et anonymat des auteurs des pires diatribes ; hypermédiation, immédiateté et concurrence délétère d'une information approximative, sensationnaliste et exhibitionniste ; anéantissement des règles élémentaires de distance, de recul, de hauteur. Et bien sûr suprématie et même omnipotence de la règle morale. Ainsi, par l'entrecroisement et la collusion de ces facteurs, le citoyen se sent autorisé à être procureur ; comme jamais sa vanité, son narcissisme, sa fatuité,

## INTRODUCTION

sont sollicités, et il est conforté dans son « droit » d'être juge, dans son « droit » d'imprécateur. Alors, il ajuste son appréciation sur les caractéristiques de sa contemporanéité : intrusive, hâtive, manichéenne. Un environnement binaire, blanc et noir, qui démolit l'éventail infini des gris abritant pourtant la richesse des débats intimes et publics, la qualité des discernements. La réalité des situations. La « juste décision ».

Cette « affaire » comme celles évoquées dans les chapitres suivants – Outreau, Carlton, Cahuzac, Tron, Benzema, Luhaka – livrent d'autres enseignements, précieux, sur l'état de la société. Et donc, en filigrane, sur l'état, esquiné, altéré, même avarié, de la démocratie, et sur les conditions, atrophiées, de concevoir, d'initier, de bâtir, de vivre *ensemble*. *La grande fébrilité* de la démocratie cristallise pour partie la *grande vulnérabilité* à laquelle les libertés sont exposées. Une société aseptisée, conformiste et hygiéniste, excessivement victimaire, bien-pensante et uniformisée, hyperpuritaine, étranglée par le principe de précaution, oxydée par les tyrannies de la norme, de la transparence et du « politiquement correct », docile devant l'inacceptable au point, en toute conscience ou en toute cécité, que la liberté de *penser*, la liberté de *dire*, la liberté de *créer*, la liberté de *faire*, donc la liberté d'*être* tarit. Même l'autocensure, sans doute la plus honteuse des injures proférées contre la liberté et surtout à l'égard de ceux « mal nés » sous des régimes despotiques, gagne du terrain, cimente pas à pas. Une rigidité, un dogmatisme, un endoctrinement, des imbrications aux effets collatéraux qui intoxiquent en profondeur son fonctionnement et ses équilibres, elle que rongent déjà d'autres maux, au premier rang desquels le matérialisme, la cupidité, le mercantilisme, la marchandisation, la loi des puissants – et l'ostracisation

des perdants – par la faute desquels la tour Eiffel se pare plus volontiers des couleurs d'un joueur de football acheté 220 millions d'euros que des traits du prix Nobel de médecine découvreur du VIH.

Les illustrations de cette déliquescence ruissellent abondamment. Le diktat de la transparence déshabille l'intimité, il travestit l'intégrité et légitime l'immixtion, il dévaste le droit au secret, le droit au silence, le droit à la subversion, le droit à la singularité et à la marginalité, donc la liberté de modeler son éthique et de se construire y compris dans la transgression. L'aspiration, capitale, des femmes à mettre fin aux comportements pénalement coupables dérive jusque dans l'irrationnel, jusque dans une antagonisation convulsive, jusqu'à se perdre dans une hystérique « chasse à l'homme » aux conséquences insoupçonnées pour la reconnaissance des particularismes propres à chaque genre, pour l'harmonie des relations, au final pour la cause même des femmes ; ainsi, l'injustice des rémunérations, l'une des plus inacceptables, continue de prospérer pendant que la blague grivoise ou la confession admirative pour une jolie courbe de reins ou un décolleté séduisant sont passibles de châtiment. L'ère victimaire, inédite « et totalitaire », cette considération désormais hégémonique de la *victimisation* indissociable d'une force de frappe *émotionnelle* devenue tentaculaire et qui confine le procès pénal à la catharsis du règlement psychiatrique des douleurs des victimes, hypothèque la cautérisation des plaies et donc l'apaisement chez ceux-là mêmes qui, si naturellement, l'espèrent – cloîtrer les victimes dans leur posture victimaire peut les enfermer dans leur statut de victime. Un syndrome qui par capillarité infecte au-delà du champ de la justice : ses effets sur l'infantilisation et la déresponsabilisation des consciences sont-ils discutables ?



## INTRODUCTION

Quant à l'évidente nécessité de juguler le péril terroriste, elle « justifie », chez nombre de citoyens, de se soumettre individuellement et d'asservir l'ensemble de la collectivité à une compression des libertés. Laquelle, en réalité, constitue pour les djihadistes une conquête inespérée. N'entend-on pas « qu'il serait *peut-être* préférable de ne pas blasphémer », qu'il « faut *peut-être* se discipliner au moment de provoquer », que les auteurs de *Charlie Hebdo* « n'étaient *peut-être* pas totalement étrangers à leur propre assassinat » ? Et c'est bien dans l'emploi de l'adverbe commun à ces formulations, dans l'acceptation même infime de ce qui est inacceptable, que se tapit la grangrène, prête à se répandre. Enfin, l'hypersécurité dictée par la tenue de ces procès empêche un examen holistique, dépassionné, désidéologisé et absolument fondamental, d'un enchaînement de circonstances qui stigmatise des dysfonctionnements de la société ou questionne des spécificités de l'islam – citons, pêle-mêle : les rapports à la vie, aux femmes et à la sexualité, les modèles éducatifs et familiaux, les mécanismes de martyrisation, de toute-puissance et d'héroïsation, les discriminations ethniques et le déclassé social, la ghettoïsation et le refuge communautariste, le sentiment d'abandon y compris spirituel, la fascination mortifère et sectatrice, la quête de rédemption et de sens existentiel, l'organisation de l'islam, et bien sûr la servilité aux réseaux sociaux. Ainsi, dans une telle confusion, dans un tel mépris du discernement, peut fructifier la double assimilation, funeste : celle qui associe le *musulman* au *musulman-radicalisé* puis au *musulman-radicalisé-djihadiste* et enfin au *musulman-radicalisé-djihadiste-terroriste* ; et celle qui ensemence la *peur de l'islamisme radical* dans la *peur de l'islam* puis dans la *peur des musulmans* puis dans la *peur des étrangers* ou des Français originaires du Maghreb.

Ces quelques exemples, parmi d'autres, témoignent que le venin de la « radicalité des esprits » a inoculé en profondeur. Il coagule méthodiquement, se diffuse jusqu'aux plus lointaines anfractuosités, et contamine des racines que l'on croyait inatteignables, immunisées. Ainsi, comme d'aucuns le murmurent en privé, le distillent en famille, le partagent entre amis, mais également, comme des caciques politiques aussi populaires que Viktor Orbán le clament publiquement, la peine de mort ne devrait-elle pas... ressusciter ? Et d'ailleurs, non seulement en Hongrie, mais de l'Autriche à l'Italie, de la Pologne jusqu'à la France et à l'Allemagne, elles aussi durablement empoisonnées, la manière dont l'Europe populiste, xénophobe, ségrégationniste, identitaire, se dilate, s'étend, infuse les consciences, transcende les corps sociaux, et donc brunît les âmes, ne résulte-t-elle pas d'une abdication des libertés, d'un assujettissement au spectre liberticide ? *In fine* du triomphe de la peur, du repli et du rejet sur les libertés ? Sur *la* liberté ?

La liberté ne peut qu'effrayer dans un moment de l'Histoire où ce qui échappe à la visibilité, au contrôle, à la quantification, à l'anticipation, à la simplicité inquiète. Dérange. Affaiblit. Le temps des raccourcis et des compartimentations si confortables est suzerain, la « martyrologie des libertés » implacablement décortiquée par François Sureau dans son précieux opuscule *Pour la liberté* (Tallandier, 2017) s'est imposée et ramifie méticuleusement grâce à l'apathie, à la surdité, à la résignation, à la pleutrerie fertiles. À la faveur notamment de l'effacement des obstacles géographiques, spatiaux, temporels, de la profusion d'innovations matérielles et technologiques, domine la perception que la liberté a, *partout*, progressé ; simple hallucination, fallacieuse illusion : *partout* en réalité dardent, maquillés, rampants, camouflés,